

The Standing Senate Committee on National Finance (NFFN) May 21, 2024 meeting

Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2025, with the exception of Library of Parliament Vote 1

Follow-up Question 1:

Senator Dalphond: My question is for the Transport Canada officials. It's about bridges, specifically the Quebec Bridge. I see you have two payments for the Victoria Bridge. There's an annual contribution of \$2.7 million this year for rehabilitation work on the bridge, and you're paying Canadian National, or CN, \$3.3 million for the elimination of toll collection on the Victoria Bridge, pursuant to an act that dates back to 1963.

Why is CN selling the Quebec Bridge to the government when it still owns the Victoria Bridge?

Mr. Desmeules: Transport Canada isn't responsible for the Quebec Bridge. That's actually Infrastructure Canada. As for the Victoria Bridge, we have two contributions, two agreements. One is for \$3.3 million to cover the costs of the roadway portion of the bridge, since CN assumes the costs of the railway portion. The other contribution is for major rehabilitation work on the structure of the bridge.

Keep in mind that the \$3.3 million allocated annually for operating costs doesn't allow for major rehabilitation work. The amount hasn't been indexed for years. Those are the department's two contributions for the Quebec Bridge.

Response 1:

- Housing, Infrastructure and Communities Canada (previously Infrastructure Canada) can't speak on behalf of the Canadian National Railway (CN) Company as to the reasons of the sale of the Quebec Bridge, but can offer the following regarding Canada's objectives and steps taken to acquire the Quebec Bridge.
- The Quebec Bridge is a major road, rail, and pedestrian bridge linking the shores of Quebec City and Lévis and is one of Canada's architectural gems.
- The bridge was under ownership of the Government of Canada from its inauguration in 1919 until 1995, when it was transferred to CN.
- In 2019, the Government of Canada appointed Mr. Yvon Charest as Special Negotiator to examine options for the bridge's restoration and life extension.



- The Negotiator submitted his Recommendation Report to the Government of Canada in 2020, that concluded that a transfer of ownership of the bridge to Canada was the only viable option to ensure the long-term sustainability of the asset, subject to adequate financial participation and shared responsibilities.
- In 2021, the Government of Canada extended Mr. Charest's mandate for the negotiation of an agreement to transfer ownership of the bridge to the federal government and to secure financial contributions from both CN and the Government of Quebec for the maintenance of the bridge.
- On May 15, 2024, Prime Minister Justin Trudeau announced an agreement with CN to repatriate the bridge to the federal government and support its long-term viability.
- The repatriation agreement is the result of significant consultations and negotiations with CN, the Government of Quebec, and other stakeholders.
- The agreement will position the federal government to restore and maintain the structure
 of the Quebec Bridge to ensure it can continue to benefit Canada's economy and all users
 and residents of Greater Quebec preserving the bridge's historical, cultural, and economic
 value for future generations.
- Canada will invest approximately \$40 million per year for the next 25 years through its rehabilitation program. These investments will help extend the bridge's useful life for decades to come.
- CN will participate in these investments to the tune of \$350 million over the next 50 years.
- Housing, Infrastructure and Communities Canada is the department responsible for completing activities, such as land surveying and the conclusion of a final real estate agreement, prior to the official transfer of ownership of the Quebec Bridge to the Government of Canada. These activities are ongoing.



Le Comité sénatorial permanent des finances nationales (NFFN) réunion du 21 mai 2024

Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, à l'exception du crédit 1 de la Bibliothèque du Parlement

Question de suivi 1:

Le sénateur Dalphond: Ma question s'adresse aux représentants de Transports Canada et concerne les ponts, particulièrement le pont de Québec. Je constate que vous avez deux contributions pour le pont Victoria; il y a une contribution annuelle de 2,7 millions de dollars cette année pour la réhabilitation du pont, et vous payez aussi au CN une somme de 3,3 millions de dollars pour l'abolition des péages sur le pont Victoria en vertu d'une loi qui date de 1963.

Pourquoi le CN vend-il le pont de Québec au gouvernement, alors qu'il est toujours propriétaire du pont Victoria?

M. Desmeules : Transports Canada n'est pas responsable du pont de Québec. Ce serait plutôt Infrastructure Canada. Dans le cadre du pont Victoria, nous avons deux contributions, deux ententes. La première est de 3,3 millions de dollars et vise à payer les coûts de la partie routière du pont, puisque le CN couvre les frais pour la partie ferroviaire, et le deuxième montant sert à faire des réhabilitations majeures à la structure du pont.

Il faut comprendre que les 3,3 millions de dollars octroyés annuellement pour couvrir les opérations ne permettent pas d'entreprendre des travaux majeurs. Ce montant n'a jamais été indexé depuis des années. Ce sont les deux contributions que l'on fait pour ce qui est du pont de Québec.

Réponse 1:

- Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (anciennement Infrastructure Canada) ne peut pas parler au nom de la Compagnie des chemins de fer canadiens (CN) quant aux raisons de la vente du pont de Québec, mais peut offrir ce qui suit concernant les objectifs du Canada et les mesures prises pour acquérir le pont de Québec.
- Le pont de Québec est un lien routier, ferroviaire et piétonnier essentiel reliant les rives de Québec et de Lévis ainsi que l'un des joyaux architecturaux du Canada.
- Il a appartenu au gouvernement du Canada depuis son inauguration en 1919 jusqu'en 1995, date à laquelle il a été transféré au CN.



- En 2019, le gouvernement du Canada a nommé M. Yvon Charest, négociateur spécial, pour examiner les options de restauration et de prolongation de la durée de vie du pont.
- Le négociateur a soumis son rapport de recommandations au gouvernement du Canada en 2020, qui concluait qu'un transfert de la propriété du pont au Canada était la seule option viable pour assurer la pérennité de l'actif, sous réserve d'une participation financière adéquate et d'un partage des responsabilités.
- En 2021, le gouvernement du Canada a prolongé le mandat de M. Charest pour la négociation d'un accord visant à transférer la propriété du pont au gouvernement fédéral et à obtenir des contributions financières du CN et du gouvernement du Québec pour l'entretien du pont.
- Le 15 mai 2024, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé la conclusion d'une entente avec le CN en vue de rapatrier le pont au gouvernement fédéral et d'en assurer la viabilité à long terme.
- L'entente de rapatriement est le résultat d'importantes consultations et négociations avec le CN, le gouvernement du Québec et d'autres intervenants.
- Cette entente permettra au gouvernement fédéral de restaurer et d'entretenir la structure du pont de Québec pour que l'économie du Canada, de même que tous les usagers et résidents du Québec métropolitain, puissent continuer d'en profiter. L'entente donne également l'assurance que la valeur historique, culturelle et économique du pont sera préservée pour les générations futures.
- Le Canada investira environ 40 millions de dollars par année pour son programme de réhabilitation au cours des 25 prochaines années. Ces investissements permettront de prolonger la durée de vie utile du pont pour les décennies à venir.
- Le CN, de son côté, participera aux investissements à la hauteur de 350 millions de dollars au cours des 50 prochaines années.
- Logement, Infrastructures et Collectivités Canada est le ministère responsable de compléter les activités préalables au transfert officiel de propriété du pont de Québec au gouvernement du Canada, telles que l'arpentage et la conclusion d'une entente immobilière finale. Ces activités sont en cours.